

CONSEIL GENERAL

Commission projet d'un système d'enregistrement vocal des séances du conseil général.

Président : Michael Nicolas

Rapporteur : Manu Doval

Rapport de la Commission concernant :

Projet du système d'enregistrement vocal

Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

La commission ad hoc vous présente son rapport concernant le projet de système d'enregistrement vocal des séances du conseil général.

1. Composition de la commission et séances

La commission s'est réunie aux dates suivantes :

- 06 avril 2022 à la salle des combles de la maison de commune
 - Présence des commissaires
 - Laurent Monnet (secrétaire communal)
 - Patrick Oberson (en remplacement du président du CG) pour l'ouverture de la séance
- 03 mai 2022 à la salle des combles de la maison de commune
 - Présence des commissaires
 - Monsieur David Imseng responsable de l'entreprise Recapp IT.
 - Laurent Monnet (secrétaire communal)
- 17 mai 2022 à la salle des combles de la maison de commune
 - Présence des commissaires

Membres	DATE	DATE	DATE
Michael Nicolas (PDC)	06.04.22	03.05.22	17.05.22
Manu Doval (PLR)	Excusé	03.05.22	17.05.22
Lucie Fauquet (Les Vert.e.s)	06.04.22	03.05.22	17.05.22
Isabel Tissières (PS)	06.04.22	Excusée	17.05.22
Bressoud Alain (PDC)	06.04.22	03.05.22	17.05.22

Giovanni Brunetti (PDC)	06.04.22	Lionel Joris	17.05.22
Pascal Schaffhauser (PDC)	Lionel Joris	03.05.22	17.05.22
Damien Vannay (UDC)	Excusé	03.05.22	Excusé
Cédric Zürcher (PLR)	06.04.22	03.05.22	17.05.22

2. Mandat reçu

2.1 Etudier la possibilité de remplacer le PV mot-à-mot des séances du conseil général par un système d'enregistrement vocal.

Notre règlement prévoit un système de PV mot-à-mot de l'ensemble de nos séances du conseil général. Cette façon de faire est lourde et très chronophage. Il faut compter en moyenne entre 32 et 38 heures pour la correction de la retranscription automatique des séances du conseil général.

Ce travail est fait par l'administration communale.

Nous recevons le mandat d'étudier une meilleure solution afin d'être efficient et ainsi pouvoir soulager le personnel de l'administration communale.

3. Analyse de la situation actuelle

A ce jour, le PV est retranscrit mot-à-mot sous format « écrit » et à disposition de tout le monde sur le site internet de l'administration communale. Un PV décisionnel est également à disposition.

Le programme que nous utilisons est un produit de l'entreprise Recapp IT. Il se présente comme suit :

- Un enregistrement vocal se fait le jour de la séance
- L'audio est retranscrit par le programme de l'entreprise Recapp IT puis mis à disposition de l'administration communale.
- Le texte brut est travaillé et corrigé par l'administration communale.
- Une fois les PV validés (mot-à-mot et décisionnel) et mis à disposition du public, les enregistrements sont effacés et seul les fichiers PDF sont conservés.

3.1 Avantages de la situation actuelle

- Les propos sont retranscrits mot-à-mot
- Les recherches se font facilement sur le PDF d'une séance
- Cette façon de faire a fait ces preuves par le passé et est efficace

3.2 Inconvénients par rapport à la situation actuelle

- Tâche chronophage et peu valorisante
- Monopolise une personne durant 32 à 38 heures par séance.
- Des problèmes d'enregistrement ou de transcription peuvent apparaître. (CF PV du 14.06.2021)

4. Présentation de la nouvelle solution

La société Recapp IT nous a présenté une solution intéressante qui est susceptible de régler la plupart des points à améliorer détectés sur notre système actuel.

Le nouveau programme nous permettra d'avoir un PV interactif et avec un système de recherches amélioré. En effet nous pourrons :

- Effectuer des recherches facilement sur le PV audio
 - par intervenant
 - par mot clef
 - par séance ou sur l'ensemble des archives audio
- Garder un enregistrement vocal complet destiné au public
- Garder une transcription sous un format texte brut, seules les corrections nécessaires à la compréhension seront effectuées

4.1 Avantages du nouveau système

- Diminution de la charge de travail du personnel qui s'occupe de corriger le PV
- Maintien de la solution actuelle d'enregistrement
- Maintien d'un PV mot-à-mot brut (trace écrite) à disposition du public
- Les enregistrements vocaux ne sont pas détruits après la validation du PV et restent propriétés de la Commune.
- Le système de recherche est amélioré

4.2 Inconvénients du nouveau système

- Nous ne sommes pas à l'abri d'un problème d'enregistrement. (CF PV du 14.06.2022)
- Diminution de la qualité du PV mot-à-mot sous format texte
- Les corrections orthographiques et grammaticales ne sont pas faites
- Charge de travail pour l'administration communale réduite mais pas supprimée
- Induit un changement du règlement du conseil général

4.3 Remarques générales

En cas de vente de l'entreprise Recapp IT ou faillite sans reprise des activités :

- Les enregistrements ainsi que les retranscriptions écrites sont propriété du client dans ce cas la Commune de Collombey-Muraz. Nous récupérons donc les enregistrements et les textes **bruts**.
- Nous perdons le programme qui permet d'effectuer les recherches dans l'audio

Coût annuel du nouveau système

- La solution de Recapp IT a un coût de 9'800.- soit une hausse de 4'050.- par année par rapport à la situation actuelle.
- Ce montant est à mettre en perspective par rapport à l'économie d'une partie du travail administratif.

5. Proposition de la commission ad 'hoc

En complément de l'enregistrement audio, nous préconisons de maintenir le texte brut et de le mettre à disposition du public.

Dans cette perspective, il est important de continuer à corriger les erreurs grossières de transcription (hors corrections grammaticales et orthographiques) afin d'améliorer l'efficacité de la transcription et par la même la lecture du texte brut.

Une option de partage des séquences audio via les réseaux sociaux est possible, nous préconisons de ne pas l'activer.

Sur ces bases, la commission ad 'hoc vous encourage à valider ce projet.

6. Recommandation de la commission

A l'unanimité des membres présents, la commission recommande d'accepter le remplacement du PV mot-à-mot des séances du conseil général par un système d'enregistrement vocal.

7. Vote final

Cela étant, les membres de la commission décident d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

8. Remerciements

Remerciements à Monsieur Imseng de la société Recapp IT

Ainsi qu'à Laurent Monnet secrétaire municipal

La commission exprime sa satisfaction suite à la tenue de débats constructifs au sein de la commission et remercie ses commissaires pour le travail effectué.

Collombey-Muraz le 17.05.2022

Le président

Michael Nicolas



Le rapporteur

Manu Doval

